

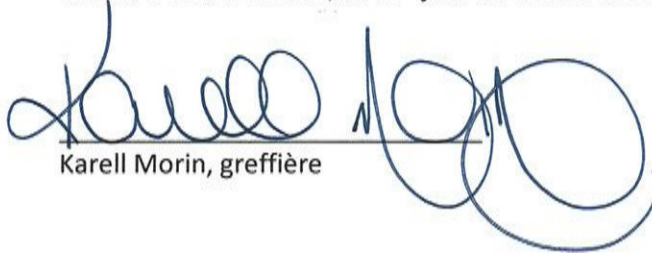


AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2025 seront déposés à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le **25 mai 2026 à 17 h.**

Donné à Ville d'Estérel, ce 27^e jour du mois d'avril 2026.


Karell Morin, greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je, soussignée, Karell Morin, greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 27 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^e jour du mois d'avril 2026.


Karell Morin, greffière